



Antony à vélo est une antenne de  
l'association M.D.B.

Antony à vélo milite pour le  
développement des déplacements  
quotidiens à vélo dans la ville d'Antony  
et dans les communes environnantes.



Antony, le 17 avril 2020

Monsieur le Maire d'Antony,  
Copie : Madame Précetti, maire adjointe chargée de la Mobilité urbaine  
Mairie d'Antony

**Objet : aménagements pour faciliter le déplacement à pied et à vélo  
durant la crise sanitaire**

Nous sommes depuis plus d'un mois en niveau 3 de la pandémie et confinement de la population avec application des mesures que nous connaissons tous. Cela a entraîné une réduction très importante de la circulation automobile et une augmentation des déplacements à pied et à vélo dans le respect des déplacements dérogatoires. Le vélo est une très bonne alternative aux transports en commun qui permet de respecter la distanciation sociale et permet de réserver les transports en commun aux personnes fragiles. Il permet aussi un maintien de l'activité physique, fondamentale pour préserver sa santé physique et psychologique.

**Il nous semble donc fondamental de repenser les aménagements pour réserver plus de place aux piétons et cyclistes durant cette période de confinement.** Des villes ont commencé à aménager des voies et vous en avez des exemples et recommandations dans les documents cités en référence ci-dessous <sup>1</sup> <sup>2</sup> et plus particulièrement celui du CEREMA <sup>3</sup>. Nous vous demandons donc de mettre en œuvre le plus vite possible les aménagements spécifiques suivants pour les voies municipales :

- Rue Mounié :
  - Limiter la vitesse de circulation à 20km/h
  - neutraliser une ligne de stationnement pour la réserver au déplacement à pied afin que la distanciation sociale soit respectée
  - réserver une voie de circulation aux vélos dans les 2 sens et aux piétons
- rue Jean Moulin :
  - neutraliser une ligne de stationnement pour la réserver au déplacement à vélo

<sup>1</sup> <http://www.velocite-montpellier.fr/pourquoi-et-comment-favoriser-lusage-du-velo-et-de-la-marche-face-a-la-crise-sanitaire/>

<sup>2</sup> <https://www.lemonde.fr/blog/transports/>

<sup>3</sup> <https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-cyclables-temporaires-confinement-quelles>

- avenue Gabriel Péri :
  - réduire la largeur de la voie pour réserver une certaine partie au déplacement cyclable dans les 2 sens
- rue Velpeau autour de la gare :
  - autoriser le déplacement à vélo et à pied sur toute la voie en limitant la vitesse à 20km/h (zone de rencontre)
- rue de l'Abbaye et avenue Pierre Brossolette;
  - réserver une voie de circulation automobile aux cyclistes avec possibilité de circulation à double sens
  - réduire la vitesse à 20km/h au niveau de la gare afin que les piétons puissent se déplacer sur la voie pour respecter la distanciation sociale
- étudier la possibilité pour les rues de Chatenay, l'avenue d'Estienne d'Orves
- et pour la RD920, demander au département l'autorisation de :
  - neutraliser une ligne de stationnement (les deux lignes au centre ville) pour réserver cet espace au déplacement à pied afin que la distanciation sociale soit respectée
  - réserver une voie de circulation dans chaque sens aux vélos

Des exemples de matérialisation sont indiqués dans les documents cités.

Nous sommes à votre disposition pour en discuter en audio conférence.

Nous vous prions de recevoir, *Monsieur le Maire*, nos sincères salutations.

L'équipe d'Antony à Vélo

Copie : M. Régnier, directeur de la voirie